

## Comptes rendus / Book Reviews 271

PAUL, Josianne – *Sans différends, point d'harmonie. Repenser la criminalité en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012, 355 p.

Fruit d'une thèse de doctorat à peine remaniée, cet ouvrage se propose d'étudier la criminalité en Nouvelle-France (en fait, dans la juridiction de Montréal) sous l'angle des modes de résolution des conflits et de la prise en charge étatique des illégalismes, deux phénomènes qui contribueraient à maintenir, chacun à leur façon, l'harmonie sociale de la société coloniale. Empruntant à la criminologie contemporaine, le livre entend mettre l'accent sur l'expérience des individus, leurs conflits et la recherche d'un sentiment de justice, plutôt que sur la logique institutionnelle de l'appareil judiciaire et une vision objective du crime. L'auteure espère ainsi faire avancer la réflexion des historiens sur un sujet qui, pourtant, a été largement étudié depuis le tournant des années 1980, ailleurs comme ici. Autant le dire tout de suite, ce livre ne remplit pas ses promesses et comporte, à mon avis, de très sérieux problèmes.

Le premier chapitre expose le cadre théorique, notant les affinités entre criminologie et histoire. On est en droit de se demander pourtant comment les préoccupations et les concepts de la criminologie, une science qui s'est développée dans un contexte punitif radicalement différent de celui qui prévalait en Nouvelle-France, peuvent s'appliquer toujours avec profit à la situation coloniale entre 1693 et 1760. La notion de « situation-problème » n'apporte pas grand-chose à la discussion à mon avis. Les termes de conflits, d'illégalisme ou de crime (et d'autres encore) suffisent à opérer les nuances nécessaires à une approche constructiviste de la criminalité. Par ailleurs, les travaux en anthropologie juridique, familiers pour certains historiens cités dans cet ouvrage (comme Colin Coates), proposent des perspectives et des notions plus adaptées pour aborder et comprendre la gestion des conflits interpersonnels. La fréquentation de cette littérature aurait permis d'éviter de confondre, par exemple, les notions assez distinctes de médiateur et d'arbitre (chapitre 3). Enfin, je trouve l'évaluation des lacunes de l'historiographie plutôt injuste, voire cavalière par moment. On peut sans doute critiquer, par exemple, la typologie des modes de résolution des conflits proposée par B. Garnot (infra-, extra- ou para-justice). Mais conclure que « tous ces concepts ont pour base une conception dominante de la justice » est bien mal rendre compte de la pensée de cet auteur. Même si un coup de chapeau est donné aux travaux d'historiens tels A. Lachance, P. N. Moogk, J.-F. Leclerc, le soussigné et M. Duquet – ces trois derniers ayant spécifiquement traité du règlement des conflits –, l'auteure ignore ou parfois déforme leur apport et leurs conclusions en plusieurs endroits du livre.

Le second chapitre brosse le tableau des situations conflictuelles « susceptibles d'être criminalisables » [sic]. Transgresser les normes de la société génère des « situations problèmes », nous explique-t-on, et celles-ci sont d'origine privée lorsque la violation des règles résulte de l'interaction « de deux corps sociaux ou plus ». L'analyse des dossiers judiciaires montrerait que « les racines des conflits » plongent dans les exigences de l'honneur, la prééminence de la famille (du père surtout), les mille et un usages autour de la propriété, de la subsistance ou du travail, certains comportements marginaux ou exceptionnels (comme la folie).

Il est un peu ironique de constater que cet inventaire est apparemment réalisé à partir des sources judiciaires alors que l'ambition de cette étude est de s'affranchir d'une approche trop centrée sur la justice. Comment prétendre que cette lecture des « situations-problèmes » à travers le regard des gens de justice n'est pas limitée ou teintée par l'institution judiciaire et les modalités du recours en justice, l'une seulement des formes de règlement des conflits qui s'offrent à la population? De toute façon, il me semble un peu curieux de vouloir recenser l'ensemble des situations génératrices de conflits potentiellement « criminalisables », surtout en un seul chapitre. Nous avons d'ailleurs droit à beaucoup de généralités sur des thèmes par ailleurs très bien connus (comme la question de l'honneur).

Les deux derniers chapitres décrivent la façon de résoudre les conflits. L'origine privée ou étatique des « situations-problèmes » départage l'analyse (une dichotomie problématique pour la période d'Ancien régime). Les premières recourent à peu près tous les conflits (y compris le meurtre) sauf les infractions spécifiquement attachées à l'activité normative de l'État (comme l'interdiction de vendre de l'alcool aux Amérindiens). Pour les conflits d'origine privée, qui ne sont pas étudiés en tant que tels, trois modes de règlement sont envisagés : conciliatoire, compensatoire ou pénal (chapitre 3). Lorsque l'État est à la source du « problème », la résolution est soit de tendance compensatoire, soit de tendance punitive (chapitre 4).

On retrouve là bien des choses qu'on savait déjà. Les surprises viennent plutôt des défauts de la méthodologie, de l'analyse généralement sommaire, parfois erronée, de certaines généralisations qui offrent un portrait très insatisfaisant de la dynamique étudiée. Comment peut-on évaluer correctement, par exemple, la place du notaire dans les négociations de types conciliatoire ou compensatoire en se basant sur un vieil inventaire archivistique, nettement incomplet, surtout après l'étude systématique de Michel Duquet pour la région de Québec? Comment peut-on affirmer, après tant de travaux sur cette question, que ce sont les parties qui dictent au notaire le type d'acte requis et que leur choix se base sur une très bonne connaissance des avantages et inconvénients de chacun des actes notariés disponibles (accord, transaction, etc.)? Cette approche qui privilégie les motivations individuelles sans tenir suffisamment compte des logiques institutionnelles, ni surtout des jeux du pouvoir social de l'époque, me semble très critiquable. Selon l'auteure, les parties au conflit choisissaient le mode de règlement qui leur convenait davantage selon leurs préférences ou leurs besoins, en fonction de la possibilité ou non de dialoguer avec la partie adverse. Comme si tous ces individus disposaient de ressources égales pour effectuer leur « choix », êtres rationnels, sans odeurs ni couleurs, aucunement influencés par l'écheveau des relations et des hiérarchies sociales qui tracent diversement les voies et les limites de l'action dans cette société coloniale d'Ancien Régime. Leur identité sociale (classe et genre particulièrement) ne semble pas préoccuper l'auteure, les dynamiques familiales ou locales non plus, l'honneur intervient très peu alors qu'il est pourtant invoqué comme « racine des conflits ». Bien d'autres problèmes surgissent au fil des pages. Contrairement à ce qui est affirmé, la justice était sollicitée non pas seulement à défaut d'entente entre les parties, mais aussi parce que, dans bien des cas, la

pression de l'institution judiciaire était préférée d'entrée de jeu, parfois moins pour régler le différend que pour alimenter un conflit larvé. L'auteure se méprend lorsqu'elle affirme sans distinctions que les poursuites pénales « civilisées » (renvoyées à la juridiction civile) n'étaient pas voulues par les parties, ce qui lui permet d'exclure cette catégorie importante du contentieux dans l'analyse des poursuites civiles. En fait, on se demande comment a été effectuée l'identification des procès civils résultant de « situations-problèmes criminalisables » (seulement 11 sur l'ensemble de la période, ce qui est invraisemblable). On voit les limites de la démarche puisque le référent demeure bien le crime ou la faute et sa possible punition judiciaire. On s'étonne aussi de l'absence d'évolution des phénomènes étudiés dans une société coloniale qui, de 1693 à 1760, se développe rapidement. Le dernier chapitre présente enfin de nombreux problèmes : vision à mon avis anachronique de l'État d'Ancien Régime, surtout dans le contexte colonial; mauvaise compréhension de plusieurs réalités judiciaires ou étatiques de l'époque (p. ex : plaintes et dénonciations, rôle du subdélégué de l'intendant, amendes qui seraient publicisées, etc.); méthodologie obscure pour la quantification des causes étatiques (notamment les tableaux 4 à 6); etc. Plus fondamentalement, on peine à voir ce que ce chapitre apporte de neuf, sauf peut-être pour la question de la grâce royale, malheureusement analysée de façon sommaire, encore une fois.

Le projet de ce livre était ambitieux et aurait pu faire le point sur un sujet déjà bien étudié par les historiens depuis de nombreuses années, en France comme au Québec. Son principal mérite est sans doute d'attirer l'attention d'un public plus large sur une question incontournable pour la compréhension des rapports sociaux et de la justice dans la société coloniale étudiée. La réflexion sur la criminalité et sa prise en charge, à laquelle criminologues mais aussi historiens ont beaucoup contribué, s'inscrit dans une perspective pluridisciplinaire qui distingue cette étude. Malheureusement, cet ouvrage ne permet pas, à mon avis, de « repenser la criminalité en Nouvelle-France » de façon éclairante ni surtout très fiable.

Jean-Philippe Garneau  
*Université du Québec à Montréal*

TULCHINSKY, Gerald – *Joe Salsberg: A Life of Commitment*. Toronto: University of Toronto Press, 2013. Pp. 183.

In Julius Caesar's funeral oration, Shakespeare has Mark Antony pronounce the by now famous words dripping with irony: "The evil that men do lives after them, the good is oft interred with their bones." In his biography of Joe Salsberg, senior historian Gerald Tulchinsky has drawn a portrait of his subject that is all chiaroscuro. On the *chiaro* side of the equation, there is the social activist who drew his primary inspiration from the Prophet Isaiah. For Salsberg was born into an Orthodox Jewish household in Łagów, a *shtetl* in Radom gubernia in Russian Poland, and was destined by his parents to become a rabbi. After immigrating